Le Nord

ADMINISTRATION 15, rue d'Angleterre, 15 - *LILLE* - **BUREAU D'ANNONCES** 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS		PUBLICITÉ	
Par la poste, Un an	20 francs	Annonces	la ligne 0,40
Six mois	10 francs	Réclames	— 0,75
Trois mois	6 francs	Faits-divers	— 2,00
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.		Chronique locale	— 4,00
		Echos	— 5,00
		Gazette du Nord	— 6,00

LE JEUDI-SAINT
A LILLE

Depuis la coupole nationale de Montmartre jusqu'à l'humble flèche qui désigne le Ciel au hameau le plus reculé, nos églises françaises, menacées par la loi de Séparation, ont, pour les défendre, la fidélité admirablement résistante du peuple chrétien dont Maurice Barrès se faisait naguère l'écho à la tribune de la Chambre.

Nous avons consacré la journée du Jeudi-Saint à la visite des vingt-quatre sanctuaires lillois. Partant, du cœur à la périphérie de la cité, des centres aristocratiques aux quartiers ouvriers des faubourgs, il nous a été donné de suivre le même courant ininterrompu d'adorations et de prières, gage certain de l'attachement que la population lilloise garde à ses églises.

Collectif, organisé, permanent, cet acte de foi est significatif. De plus en plus les familles sont représentées au rendez-vous traditionnel de la Semaine-Sainte, les œuvres catholiques y sont représentées par leurs membres à tour de rôle : chaque paroisse devient ainsi le foyer de piété vivante et agissante que le dernier Congrès des catholiques du Nord appelait de ses vœux.

Est-il téméraire de penser qu'à leur prière unanime du Jeudi-Saint, les foules chrétiennes ont donné comme principal objectif, les grands et pressants besoins de l'Eglise et de la Patrie.

Dans la campagne voisine du grand boulevard, l'église du **Sacrecœur** appelle la première notre visite. Vers son dôme épanoui rayonnent de nouvelles artères que pavent des équipes d'ouvriers. Des piliers veinés de rose, sillonnent les nefs blanches ; une double allée de verdure et de fleurs conduit jusqu'aux marches du chœur les nombreux fidèles. La chapelle absidale de droite, que les vitraux baignent d'une lumière douce, abrite le brillant reposoir tendu de draperies rouges. Le tabernacle, environné de lumières, s'adosse à une draperie dont les plis dorés forment un éventail.

Suivons la foule qui entre dans l'église **Saint-Maurice des Champs**. Sous la table de l'autel qui domine la nef latérale de gauche, un christ de grandeur naturelle repose, en un relief saisissant, parmi les roches brunes et grises. Des tentures rouges écartent leur ogive dentelée, juste assez pour que la lumière des candélabres vienne éclairer le motif central.

Nous voici en plein quartier ouvrier. Dans leur église de **Fives-Notre-Dame** les habitants laborieux sont venus faire une halte reposante. A gauche du chœur le reposoir les attend. Deux oriflammes blanches les invitent à implorer la « confiance » et le « pardon » du Sacré-Cœur. Deux rangées de palmiers s'échelonnent vers l'autel embrasé de pointe d'or et garni de bouquets aux vives couleurs.

A **Fives-Saint-Sacrement** le tabernacle se dresse en haut de la nef de droite. Des sujets eucharistiques sont dessinés sur la voûte et parlent aux âmes. Une bannière du Sacré-Cœur, en soie dorée, domine l'autel, somptueusement orné, dont le bas est masqué par des touffes de fleurs et de plantes vertes.

A **Fives-Saint-Louis**, c'est une chapelle profonde, entourée de draperies rouges, qui accueille les phalanges d'adorateurs ouvriers. Groupées en blanches pyramides, des fleurs parent délicieusement l'autel. D'autres bouquets faits de roses éclatantes et mêlés aux massifs de lauriers forment, au pied du reposoir, un véritable jardin. Et, leur prière finie, les nombreux visiteurs viennent baiser le crucifix de la récente Mission, exposé au banc de communion.

A travers les rues populeuses nous gagnons l'église **Saint-Philibert**, construction coquette et neuve, où plusieurs routes bordées de maisons qui s'achèvent, mènent déjà les fidèles de la campagne avoisinante. L'intensité de la vie paroissiale s'affirme dans ce centre à peine créé. Nous n'en voulons pour preuve que ces délégations incessantes massées au sommet de la nef de droite, où le reposoir, entouré de tentures rouges, et environné de palmiers nains, s'accommode parfaitement au style clair de l'édifice.

Redescendons vers le quartier laborieux de Moulins-Lille. Dans l'église **Saint-Vincent de Paul**, où les communions, ce matin, ont été nombreuses, un baldaquin rouge surplombe, au chevet du vaisseau latéral de gauche, le tabernacle très élevé. Les à-côté de l'autel disparaissent sous les fleurs, mélangées aux massifs de lauriers et de palmiers.

Rue Gantois la foule aurpeuple, comme les années précédentes, l'église **Saint-Joseph**, destinée à de prochains agrandissements comme nous l'annoncions il y a quelques jours. Cette fois le reposoir n'est plus sous le grand portail. Nous le trouvons en haut de la nef de droite. L'autel se détache sur un fond d'une blancheur éblouissante. Des palmiers et des roses à profusion escaladent les marches de l'autel.

Au bout de la rue du Transvaal, près du cimetière du Sud, voici l'église dédiée au **Saint-Cœur de Marie**. Des thuyas et des lauriers, disposés avec goût, nous conduisent, à gauche du chœur, jusqu'à l'autel où la Sainte-Réserve est exposée. Vers elle deux anges élèvent leurs candélabres lumineux. Un dôme laisse retomber sur le décor abondamment fleuri ses nappes de tulle rouge. Cet intérieur, simple et recueilli, est particulièrement favorable à la prière.

Dans le quartier sympathique où les travailleurs acclamaient l'an dernier Mgr l'Archevêque venu pour bénir la cité-jardin de la rue de la Justice, nous arrivons à l'église **Saint-Benoit-Labre**. Un Christ à l'agonie se détache des roches grises qui forment le fond du reposoir. Au lointain s'estompent les citadelles de Jérusalem. Ce décor impressionnant évoque avec une ressemblance frappante le cadre de la Passion. Et les fidèles, très nombreux, s'unissent d'intention à l'ange de l'autel qui réconforte Jésus.

Nous descendons vers **Saint-Martin-d'Esquermes**. La chapelle absidale de droite, consacrée à Saint-Martin, patron de la paroisse, a reçu, comme les années précédentes, le reposoir. Un dôme monumental le recouvre de ses draperies rouges et blanches. Deux longues allées de plantes vertes et de bouquets montent vers l'autel brillamment illuminé.

Nous franchissons la porte de Canteleu et voici la banlieue débordante de vie où se donnèrent, l'été dernier, de si belles fêtes. Parmi les terrains vagues, commandant les rues qui s'ébauchent, l'église **Saint-Charles**, des Bois-Blancs, dresse sa silhouette inachevée mais déjà prometteuse. Les verrières du chœur laissent filtrer dans le clair édifice la lumière qui convient à son style riant. Des fleurs abondantes et des arbustes en touffes encerclent le reposoir surmonté d'un dôme rouge.

A **Notre-Dame de Consolation** ce n'est plus en haut de la nef de droite, mais dans la chapelle voisine du porche que le reposoir est dressé cette année. Le décor serait sombre sans les deux Hampes de côté qui font converger sur l'autel leurs rayons argentés. Des lilas présentent leurs corbeilles munificentes et marient agréablement leur blancheur à l'écarlate des draperies qui entourent le tabernacle. Deux bannières rouges sont au chiffre du Sacré-Cœur.

Dans l'église de **Saint-Pierre-Saint-Paul**, la foule ne cesse de défiler. Une large trouée, pratiquée un peu en deçà du chœur, lui permet de se diriger vers la chapelle du T. S. Sacrement, où le tabernacle provisoire repose sur quatre colonnettes blanches. Vers lui deux anges tendent leurs candélabres ruisselants de lumières. Une croix monumentale, plantée dans un feuillage opulent, domine l'autel chargé de fleurs et environné de massifs aux verdures très nuancées. Parties du cintre, les nappes rouges et blanches d'un dôme magnifique retombent vers la nef centrale dont elles embrassent complètement les vastes proportions.

Au **Sacré-Cœur**, des barrages ont été, comme les années précédentes, établis pour que les très nombreux visiteurs puissent défiler en ordre. Lentement ils s'acheminent vers le chœur et le contournent pour venir prier un instant devant le magnifique reposoir. Le décor, d'une blancheur éblouissante drape, sans les masquer complètement, les clochetons de fine ogive, sculptés au-dessus de l'autel. Les huit nappes du dôme sont rendues transparentes grâce à la lumière des vitraux et d'une lampe centrale. Enfin des luminaires discrètement voilés de gaze blanche baignent de clarté les riches massifs de fleurs et de verdure.

A **Saint-Michel** aussi les nefs débordent de visiteurs. Le reposoir, très large, est commandé par un portique de grand style dont les étoffes sont lamées d'orangé. Un dôme pourpre déploie ses ailes majestueuses qui s'en vont draper les premiers piliers de la nef centrale. Des écussons bleus fleurissent les tentures rouge-sombre semées de fleurs de lys, de couronnes et de calices. Sur l'autel paré de rouge les globes dépolis des lampadaires jettent leurs reflets tamisés.

A **Saint-Etienne** la foule turbulente des palmiers et des lauriers descend très avant dans la nef de droite que les visiteurs doivent franchir tout entière pour venir s'agenouiller devant le reposoir. Les bouquets de roses et d'azalées aux tonalités chaudes cachent le devant de l'autel surmonté d'un dôme magnifique. Sur les côtés, des draperies pourpres écaillées de blanc et d'or étendent le somptueux dessin de leur tapisserie.

A **Saint-Sauveur** le reposoir est dressé sous le portail. Des tentures blanches embrassent dans toute sa largeur la tribune des orgues. Au centre du décor rayonne une croix monumentale. Dans la baie peu profonde s'épanouit la chapelle très claire. Vers la nef centrale s'acheminent les rangées de lauriers touffus qui tempèrent de leur couleur sombre la lumière vibrante de l'ensemble.

La chapelle **Saint-Eubert**, des Pères-Blancs, a reçu, comme les années précédentes, une parure très simple, mais qui dénote du goût et de la piété. Quatre bannières rouges, encadrant le reposoir, suggèrent aux visiteurs de ferventes invocations au Sacré-Cœur. Une croix de bois brun est suspendue au-dessus de l'autel garni de superbes bouquets. Autour du Thabor des tentures blanches et rouges suivent le dessin des fines boiseries et des plantes vertes descendent très avant dans la nef de gauche.

A **Saint-Maurice**, les échafaudages qui restreignent momentanément l'espace libre dans les nefs n'ont pas empêché les fidèles d'affluer. Très recueillis, ils viennent s'agenouiller au pied de l'impressionnant reposoir, dressé dans la baie profonde du portail. Du cintre de la nef centrale descend un dôme majestueux qui enveloppe dans la retombée de ses plis rouges et blancs les premières colonnes de la nef centrale. Les personnages de pierre taillés dans la muraille ne sont point masqués par les tentures discrètes qui drapent les à-côté de l'autel aux lumières flamboyantes.

C'est encore au portail qu'est adossé le reposoir dans l'église **Sainte-Catherine**. Un calice, dont les perles éblouissantes sont formées d'ampoules électriques, domine le décor, à hauteur des orgues. La même lumière fait ruisseler le beau dessin du portique en rehaut de l'autel. Ce que l'ensemble pourrait avoir de trop éclatant se trouve corrigé par une merveilleuse floraison de cinéraires et de lilas mauves, disposés au bas de l'autel.

A **Sainte-Marie-Madeleine** la chapelle absidale de la Sainte-Vierge a reçu le reposoir. Sur le tabernacle les candélabres étagés projettent leurs cascades de feu. Des fleurs harmonieusement distribuées soulignent le dessin des tentures blanches et rouges. Un grand panneau blanc lamé en éventail surmonte l'autel dont une croix éblouissante forme le motif principal. Un dôme pourpre donne à l'ensemble de la couleur et de la ligne.

A **Saint-André** les visiteurs retrouvent avec plaisir la beau reposoir des années précédentes, toujours dressé dans l'abside de gauche. Des lys rouges et des palmiers en garnissent les abords. Puis voici, formant portique, quatre colonnes autour desquelles les étoffes rouges enroulent leurs torsades originales. Une gerbe de rayons jaillit du riche Thabor. Un dôme rouge lui répond et ses nappes retombent mollement vers le parvis. Sur la Table de l'autel gît un christ douloureux qui force la prière.

Tout Lillois a deux églises, la sienne et la Basilique de **N.-D. de la Treille**, pour qui sera notre dernière visite. La crypte n'est ouverte aux fidèles que le Jeudi-Saint. Aussi tous veulent mettre à profit cette rare faveur. Les merveilles d'art religieux rencontrées à chaque pas les ravissent. Chaque pierre ici évoque les noms ou les figures de personnages qui ont droit au respect et à la reconnaissance de l'Eglise et de la Patrie. Lentes, recueillies, émues, les foules s'acheminent vers le reposoir que surmonte la statue de saint Joseph.

De cette crypte pleine de trésors, comme des vingt-trois églises ou chapelles que nous venons de saluer, les catholiques lillois ont fait monter en cette veille de la Passion, d'abondantes prières. Puissent-elles retomber en divines bénédictions sur leurs familles, sur leurs paroisses et sur le diocèse tout entier !

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A **LILLE**, de **M. Jules Dareq**, secrétaire du Conservatoire de musique, professeur de solfège et de contrebasse, secrétaire-trésorier de la Société de secours mutuels des Musiciens de Lille, décédé dans sa 69e année.

Le défunt, très connu et estimé à Lille, était officier de l'Instruction publique et titulaire de la médaille d'or de la Mutualité.

— Mercredi, en l'église Saint-Louis de Fives, à **LILLE**, ont été célébrées les funérailles de **M. Charles Bryère**, capitaine au 1er territorial, commis d'administration à l'Ecole nationale d'Arts-et-Métiers de Lille, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille militaire et de la médaille coloniale, secrétaire de la Société des Médaillés militaires, officier d'académie et vice-président du Comité départemental de l'Union des Sociétés de préparation militaire de France.

Le deuil était conduit par M. Georges Bryère, aspirant à l'Ecole militaire de Saint-Maixent.

Au cimetière, M. Charles Bryère, lieutenant au 4e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, vint rejoindre sa famille et faire ses derniers adieux à son père vénéré, qu'il avait quitté au décembre dernier, partant pour Gabès.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Berion, capitaine des services spéciaux du territoire, chevalier de la Légion d'honneur ; Legrand, directeur de l'Ecole nationale d'Arts-et-Métiers ; Leclercq, juge au Tribunal civil, président de l'Ecole Lilloise de préparation militaire, capitaine au 1er territorial ; Quarré, capitaine d'artillerie territoriale ; Lemaire, capitaine au 1er territorial, et Sabiani, président des Médaillés Militaires.

Dans la nombreuse assistance on remarquait MM. le commandant Laigneiot, du 16e chasseurs ; le commandant Tupinier, du 43e ; les commandants de territoriale Pajot, Debosque et Blankaert ; MM. Millet, ingénieur ; Ursmar Milliez, vice-président de la Société des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais.

Des délégations d'officiers des différents corps de la garnison et des douanes, des fonctionnaires, des ouvriers et des élèves de l'Ecole nationale d'Arts-et-Métiers.

Des discours furent prononcés par MM. Legrand, Milliez et Sabiani.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarants).

— Nous apprenons les fiançailles, à **LINSELLES**, de **M. Charles Wellart**, brasseur et conseiller municipal, fils de **Mme veuve Wellart-Becquart**, avec **Mlle Marguerite Meyer**, de **ROUBAIX**, fille de M. Meyer-Danjou.

Le mariage aura lieu le 20 avril prochain, en l'église Saint-Martin, à Roubaix.

ECHOS

NOMINATION ECCLESIASTIQUE

M. Raeckelboom, vicaire à Bollezeele, est nommé pro-curé de Bavinchove avec succession.

AU VOLEUR !

Sont attribués au département du Nord, pour recevoir la destination prévue par l'article 9, paragraphe 1er, 4e, de la loi du 9 décembre 1905, modifié par la loi du 13 avril 1908.

A. — Les biens ci-après désignés ayant appartenu au grand séminaire de Cambrai :

1° Maison située à Cambrai, petite rue Aubenche, n° 2 ;

2° Maison située à Cambrai, grande rue Aubenche, n° 18 ;

3° Maison située à Cambrai, grande rue Aubenche, n° 20 ;

4° Parcelles de terre à Hermies, et Ruyaulcourt (Pas-de-Calais), Ytres (Somme), Cambrai, Bantouzelle, Le Cateau, Caudry et autres lieux (Nord) ;

5° Une inscription de 200 fr. (reliquat d'un titre de rente 3 p. 100 sur l'Etat, de 322 fr., section 1, n° 571.401), grevée du service d'une rente viagère de pareille quotité ;

B. — Les biens ci-après désignés ayant appartenu au petit séminaire de Cambrai :

6° Maison à Cambrai, rue des Anges, n° 1 ;

7° Maison à Cambrai, rue des Anges, n° 5 ;

8° Douze titres de rente 3 p. 100 s'élevant ensemble à 7.178 francs de rente.

LE VOTE DE NOS DEPUTÉS SUR L'ORDRE DU JOUR PUR ET SIMPLE.

NORD

Ont voté CONTRE : **MM. Ar. Dumont, Henry Cochin, Plichon, Vandame, Ghesquière, Delory, Dansette, Petit, Dubied, Cuvelle, Crépieux, Coniaux, Devaine, Bouvier, Sello, Le Roy, Soydoux, Danisi Vincent.**

Ont voté POUR : **MM. Lemire, Dron, Guislain, Pasqual, Defontaine.**

PAS-DE-CALAIS

Ont voté CONTRE : **MM. Briquet, Myrons, de France, Lefebvre du Prey.**

Se sont abstenus : **MM. Jonnart et Delisle-Farlon.**

Absent : **M. Lamendin.**

Tous les autres ont voté POUR.

NOUVELLES MILITAIRES

L'affectation des officiers de réserve. — Le ministre de la guerre vient de signer la circulaire suivante à la date du 18 mars 1913 :

A. — Les sous-lieutenants de réserve provenant des élèves officiers institués par l'article 24 de la loi du 21 mars 1905 sont affectés, en principe, à un corps stationné dans la région du corps d'armée où ils ont leur résidence ; néanmoins, ils peuvent être affectés à une autre région si les nécessités de la mobilisation et l'état des vacances l'exigeut.

Ils ne sont jamais affectés aux corps dans lesquels ils ont servi soit comme hommes de troupes, soit comme élèves officiers de réserve ; ils ne le sont pas non plus à des corps stationnés dans la garnison où se trouvent les unités précitées.

Il doit être tenu compte, dans la mesure du possible et sous réserve des principes ci-dessus, des préférences exprimées au sujet de leur affectation par cette catégorie d'officiers de complément, suivant le numéro de classement obtenu par chacun d'eux aux examens de sortie du cours spécial.

Enfin, par dérogation aux règles ci-dessus, les élèves officiers de réserve mariés peuvent être affectés comme sous-lieutenant de réserve au lieu même ou à proximité de la résidence de leur famille.

B. — Les élèves des Ecoles mentionnées à l'article 23 de la loi du 21 mars 1905 (Ecole centrale, Ecole normale supérieure, etc.) sont affectés comme sous-lieutenants de réserve, d'après l'état des vacances adressé chaque année à l'Ecole par la direction intéressée du ministère de la guerre, suivant les préférences exprimées par les candidats dans l'ordre de leur classement militaire. Ils ne doivent pas être affectés, en principe, au corps dans lequel ils ont accompli leur première année de service comme hommes de troupe.

Inspecteur général de cavalerie. — L' « Officiel » publie un arrêté créant une inspection générale de cavalerie. Ce poste est confié à un général de division, membre du Conseil supérieur de la guerre, provenant de la cavalerie, et qui sera désigné chaque année.

Etat-major de l'Armée. — La « France Militaire » annonce que le ministre de la guerre a décidé de combler les vacances existant en officiers dans le service d'état-major. Il vient d'inviter les commandants de corps d'armée à lui désigner d'urgence les officiers remplissant les conditions requises.

Artillerie. — M. Leroy, soldat musicien à l'école d'artillerie du 1er corps, est classé pour sous-chef de musique avec le n° 21.

Génie. — Réserve. — La répartition des officiers de réserve du génie provenant de l'Ecole nationale des Ponts-et-Chaussées parue à l'« Officiel » du 18 mars, est annulée et remplacée par la suivante :

« MM. Duchateau, précédemment affecté au 3e génie, passe au 5e, et Michot, précédemment affecté au 5e, passe au 3e.

FINANCES

Le « Journal Officiel » publie un décret fixant, à partir du 1er janvier 1914, à 1 fr. 05 par hectolitre d'alcool pur la taxe de fabrication établie par les lois du 25 février 1902, du 30 mars 1902 et du 28 mars 1911.

PONTS-ET-CHAUSSÉES

M. Victor Letellier, conducteur des Ponts-et-Chaussées de 2e classe, attaché, dans le département du Nord, au service ordinaire, a été mis à la disposition de ce département pour occuper un emploi dans le service vicinal.

Il sera placé dans la situation de service détaché.

ASSISTANCE PUBLIQUE

Parmi les fonctionnaires de l'Assistance publique inscrits au tableau d'avancement, nous notons les suivants :

Pour la 3e classe du grade de sous-inspecteur, MM. Cachet-Chérugel, Eynard et Pillerie, sous-inspecteurs du Nord.

PÈLERINAGE DIOCÉSAIN A ROME
13-26 AVRIL 1913

Nous avons publié l'horaire d'aller du train spécial pour permettre aux pèlerins d'étudier les correspondances qui leur permettront de rejoindre le pèlerinage aux gares d'arrêt que nous avons indiquées.

On nous fait remarquer très justement que le train spécial, quittant Busigny à 15 h. 55, il sera plus facile aux pèlerins partant de Valenciennes de le rejoindre par le train de 1 h. 54 que d'aller l'attendre à son passage à Somain en partant plus tôt.

Ceux du Quesnoy et de Solesmes le rejoindront également à Busigny.

Nous prions les pèlerins intéressés de tenir compte de cette observation en réglant le prix de leur billet.

Nous enverrons demain à tous ceux qui ont payé le montant du billet un Manuel de pèlerinage contenant les indications utiles pour le voyage.

L'EXCURSION A NAPLES

En conséquence des nouvelles dispositions prises par le majordome du Vatican pour les fêtes constantiniennes, l'audience pontificale ne pourra avoir lieu que le mardi 22 avril.

Cette mesure nous force à modifier les combinaisons proposées pour l'excursion à Naples. Les pèlerins ne disposent plus que d'un jour au lieu de deux jours pour cette excursion.

Partis le mardi soir, ils devront être de retour à Rome mercredi soir, pour reprendre le train de pèlerinage.

Il est probable que dans ces conditions plusieurs abandonneront le projet d'aller à Naples : ils voudront bien nous en informer au plus tôt.

COUR D'ASSISES DU NORD

La Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Douai a renvoyé devant la Cour d'assises du Nord, pour être jugées au cours de la prochaine session, les affaires suivantes :

Vols qualifiés à Sous-le-Bois. — Ahmed ben Ismaël Kacher, 25 ans ; Saïd Benmessaoud Belkadi, 31 ans, et Marius Michel, 26 ans, ouvriers d'usine à Louvroil, accusés de complicité de vol qualifié commis dans la nuit du 22 au 23 août 1912, chez M. Hastir, horloger-bijoutier, à Sous-le-Bois.

Assassinat à Saint-Sauve. — René Gasteau, 19 ans, mineur à Saint-Sauve, accusé d'avoir le 18 janvier 1913, à Saint-Sauve, tué à coups de revolver Angèle Delvallée.

Vols qualifiés dans plusieurs églises de l'arrondissement de Lille. — Maurice Dauchy, 17 ans, journalier à Haubourdin, accusé d'avoir commis des vols qualifiés dans la nuit du 10 au 11 juillet 1912, à Loos-lez-Lille, à Armentières, à Lambersart.

Incendie volontaire à Ligny-en-Cambrésis. — Pierre Bourgeois, 23 ans, tisseur à Ligny-en-Cambrésis, sa femme Palmyre Hennino, et Valentin Bourgeois, 23 ans, cartonnier à Ligny-en-Cambrésis, accusés d'avoir, le 12 janvier 1913, incendié volontairement leur demeure.

CONSEIL DE GUERRE

Audience du 20 mars 1913

— Lemaire J.-B., soldat au 84e d'infanterie : désertion à l'intérieur avec emport d'effets et arme. 3 ans de prison. — Défenseur : Me Marchant.

— Rousseel François, soldat cl. 1911, recrutement de Béthune : insoumission. 2 mois (sursis). — Déf., Me Marchant.

— Fernandez Louis, soldat cl. 1905, recrut. d'Alger : faux nom, faux en écriture authentique et publique. 2 ans de prison et 16 fr. d'amende. — Déf., Me Marchant.

— Pol Henri, soldat de la cl. 1907, recrut. de Béthune : insoumission. Avant faire droit. — Déf., Me Marchant.

— Théry Henri, réserviste cl. 1901, recrutement de Dunkerque : insoumission. 2 mois. — Me Valenducq.

— Bécourt Arthur, soldat au 127e : désertion à l'étranger. 2 ans de travaux publics. — Déf., Me Valenducq.

— Boitiaux Georges, soldat détenu au fort Gassion : désertion à l'étranger avec emport d'effets : 4 ans de travaux publics. — Déf., Me Valenducq.

— Leduc Emile, réserviste cl. 1907 : recrut. d'Avesnes : insoumission. Acquitté. — Déf., Me Devaux.

— Hocquette Georges, soldat cl. 1909, recrut. de Dunkerque : insoumission. 4 mois. — Déf., Me Devaux.

— Decocq Ernest, soldat au 145e : désertion à l'étranger avec emport d'effets. 3 ans de travaux publics. — Déf., Me Devaux.

Près de Boulogne-sur-Mer
UN ENFANT EST TUÉ, UN AUTRE EST BLESSÉ

Au lieu dit « Mont-Lambert », à cinq kilomètres de Boulogne, mercredi, vers quatre heures, la voiture de M. Huchin, demeurant à Echinghen, s'était arrêtée devant l'estaminet de M. Leporcq.

Il venait de se remettre en route, lorsqu'il s'aperçut que les roues de sa voiture étaient calées. Il descendit et découvrit sous les roues les corps de deux enfants.

Avec le concours de plusieurs habitants, il releva les deux infortunés : c'étaient Pierre Sauvage, 11 ans, et Marie Sauvage, 3 ans 1/2, les enfants d'un premier mariage de Mme Leporcq.

Le petit garçon avait eu la poitrine défoncée et expira quelques instants après l'accident ; la fillette porte des contusions sur tout le corps, mais son état n'inspire pas d'inquiétude.

On suppose que le jeune garçon, chargé de surveiller sa petite sœur, a dû, pour jouer, se cacher sous la voiture pendant l'arrêt.

UN OUVRIER a le crâne fracturé
A LA MADELEINE

Mardi après-midi, à la filature Delesalle, rue Pasteur, M. Yvo Schmitz, 42 ans, conducteur du monte-charge, par suite d'une fausse manœuvre, a eu la tête pressée entre la porte automatique de l'appareil et l'encadrement de la porte.

M. le docteur Tréhout a constaté une fracture de la voûte du crâne, avec plaies et ecchymoses de la face et du cuir chevelu.

Le blessé, dont l'état était grave, a été transporté d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille.

Une MAISON INCENDIÉE
A LINSELLES

Jeudi, vers deux heures du matin, un incendie a détruit complètement l'estaminet « Au Flégard », tenu par M. Joseph Daraete. Personne ne se trouvait dans la maison.

Les flammes furent aperçues par une voisine, Mme veuve Descamps, qui donna l'alarme.

Quand les « Sauveteurs » arrivèrent, le feu faisait rage. Leurs efforts se bornèrent à protéger les maisons voisines. De l'estaminet il ne reste que les quatre murs.

Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, s'élèvent à 6.000 francs.

La maison appartenait à M. Etienne Dumortier, rentier, et le mobilier de cabaret à M. Lamblin, de Bondues.

On ignore les causes de cet incendie.

OU SE FERA L'EXÉCUTION de FROMONT
l'assassin de Saméon

La question du lieu de l'exécution n'a pas encore été étudiée. Autrefois, les exécutions s'accomplissaient sur la place Saint-Vaast, en face de l'ancienne prison. Mais on sait que celle-ci a été rasée et que la nouvelle prison est assez éloignée. Néanmoins, on croit que Fromont, le cas échéant, sera exécuté quand même sur la place Saint-Vaast, très propice, parce qu'elle n'est pas entourée de maisons qui pourraient donner asile aux curieux.

GRAVE AFFAIRE DE FRAUDE
A OYSONG

Mercredi matin, sur mandat d'amener émanant du parquet de Douai, la gendarmerie a procédé à l'arrestation d'un fonctionnaire subalterne de l'Etat et à celle d'un fonctionnaire de second ordre d'une grande administration.

Ces deux hommes sont suspectés d'avoir favorisé une importante tentative de fraude dans une localité du canton.

L'affaire a été éventée à Somain, et le fourgon où se trouvait la marchandise prohibée a été mis en garage.

ESSENCE POUR AUTOS

Pour une même dépense la

Moteurine

vous fera faire le plus de chemin

EXPLOSION d'un tuyau de vapeur
A TOURCOING

Un peu avant cinq heures, jeudi soir, une explosion comparable à un coup de canon se produisit dans la chaufferie du peignage de MM. Lorthiois, rue Charles-Wattine. Des tuiles, violemment arrachées de la toiture, retombèrent avec fracas. La vapeur s'échappa avec un bruit strident. Dans l'usine les machines s'arrê-

COURS DES MARCHES A TERME EN LAINES, COTONS ET CAFES

Du 20 mars 1913 — Du 20 mars 1913

MOIS	Roubaix-Tourcoing T. U. COTE précéd.	COTE 11 h. 30 Roub.	COTE 4 h. 30 Tourc.	OFFRES achet.	OFFRES vend.	Anvers T. R. COTE de 11 h. 30 précéd	jour	soir	Le Havre Laines Mérinos COTE 10 h. précéd	jour	soir
Mars	6 47 1/2	6 45	5 47 1/2	—	6 50	5 20	6 20	6 20	192 50	192 50	192 50
Avril	6 40	—	—	6 40	—	6 125	5 125	6 125	192 50	192 50	192 50
Mai	6 35	—	5 35	6 35	—	6 125	6 125	6 125	192 50	192 50	192 50
Juin	6 30	—	6 30	6 30	—	6 10	6 10	5 075	192 50	192 50	192 50
Juillet	6 27 1/2	6 25	5 27 1/2	6 27 1/2	—	6 075	6 05	6 05	192 50	192 50	192 50
Août	6 25	—	6 25	6 22 1/2	6 25	6 05	5 05	6 05	192 50	192 50	192 50
Septembre	6 20	—	—	6 20	6 22 1/2	5 925	5 925	6 00	192 50	192 50	192 50
Octobre	6 17 1/2	—	5 15	6 15	—	5 975	5 975	5 95	192 50	192 50	192 50
Novembre	6 12 1/2	6 12 1/2	6 12 1/2	6 12 1/2	—	5 95	5 95	5 95	192 .	192	192
Décembre	6 10	—	—	6 10	6 12 1/2	5 925	5 925	5 925	191 50	191 50	191 50
Janvier	6 05	5 05	5 05	6 05	—	5 90	5 90	5 90	189	189 50	189 50
Février	6 02 1/2	—	6 02 1/2	6 02 1/2	—	5 90	5 90	5 90	188	188 50	188 50
Ventes	160.000 k.					125000	45000	—	50	50	—
Tendance						Calme			Calme		

Le Havre COTONS précéd	jour	soir	Le Havre CAFÉS précéd	jour	soir	New-Orléans COTONS précéd	jour	New-York COTONS précéd	jour
81 75	81 87	81 50	70 50	70 25	71 50	— —	— —	12 24	12 27
80 62	80 75	80 50	70 75	70 25	71 50	— —	— —	12 02	12 05
80 62	80 75	80 37	70 75	70 25	71 50	— —	— —	11 80	11 82
80 12	80 25	79 87	71 50	71 50	72 25	— —	— —	11 84	11 87
79 87	79 87	79 50	71 50	71 50	72 25	— —	— —	11 83	11 86
79 25	79 25	78 87	71 75	71 75	72 50	— —	— —	11 71	11 75
78 12	78 12	77 25	72 25	72 25	73	— —	— —	11 41	11 44
76 62	76 62	76 25	72	72	72 75	— —	— —	11 37	11 40
75 62	75 50	75 25	71 75	71 75	72 50	— —	— —	— —	— —
75 12	75	74 87	71 75	71 75	72 25	— —	— —	11 [illegible]	11 41
74 87	74 75	74 62	71 75	71 75	72 25	— —	— —	11 [illegible]	11 37
74 62	74 62	74 50	71 75	71 75	72 25	— —	— —	— —	— —
2250	400	5500	2000	12000	12000				
Soutenue			Soutenue						

New-York CAFÉS précédé	jour
11 40	11 06
11 48	11 15
11 [illegible]	11 24
11 66	11 33
11 71	11 42
11 80	11 40
11 89	11 50
11 86	11 57
11 85	11 55
11 84	11 54
11 83	11 53
11 83	11 03

LIVERPOOL

MOIS	COTONS cours de clôt. précédé	jour
Courant	6 63	6 60,5
Mars-Avril	6 61	6 59,5
Avril-Mai	6 60	6 57,5
Mai-Juin	6 59	6 56
Juin-Juillet	6 56	6 53,5
Juillet-Août	6 51	6 49
Août-Sept.	6 40	6 38
Sept-Oct.	6 24	6 23
Oct.-Nov.	6 15	6 14
Nov.-Déc.	6 11,5	6 11
Déc.-Janv.	6 10,5	6 10
Janv.-Fév.	6 09,5	6 09
Fév.-Mars	—	—

Disponib. Ventes 6000 k. Soutenue

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

New-York. — Cotons. — Recettes probables : 10.000 balles ; en 1912, 22.000 ; en 1911, 8.000.

Mois	Préc.	1er av.	2e av.	3e av.
Mars	12,27	12,30	12,23	.....
Mai	11,92	11,93	11,88	.....
Juillet	11,86	11,87	11,81	.....
Octobre	11,40	11,42	11,36	.....
Décembre	11,41	11,42	11,38	.....

Roubaix-Tourcoing. — LAINES. — Affaires traitées à la corbeille :

Matin. — 5.000 k. à 0,45 mars. — 5.000 k. à 6,25 juillet. — 10.000 k. à 6,12 1/2 novembre. — 10.000 k. à 6,05 janv. Total : 30.000 k.

Soir. — 10.000 k. à 6,47 1/2 mars. — 5.000 k. à 6,50 mars. — 15.000 k. à 6,35 mai. — 10.000 k. à 6,30 juin. — 15.000 k. à 6,27 1/2 juillet. — 5.000 k. à 6,25 août. — 5.000 k. à 6,15 octobre. — 5.000 k. à 6,17 1/2 octobre. — 20.000 k. à 6,12 1/2 novembre. — 10.000 k. à 6,02 1/2 février.

Echanges. — 10.000 mars sur avril, écart 0,10 centimes ; 5.000 avril sur février, écart 0,35 centimes. Total : 130.000 k.

Notre bulletin ne paoitro pas Vendredi, Samedi et Lundi prochain.

Mardi 25 la Cote officielle aura lieu à midi, à Roubaix.